



unitar

United Nations Institute for Training and Research

Conseil d'administration
Cinquantième session

UNITAR/BT/50/2

16 février 2011

FRANCAIS

ORIGINAL : Anglais

Réservé à l'administration

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA
CINQUANTIEME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Le Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) s'est réuni à Genève du 31 janvier au 1^{er} février 2011 à l'occasion de sa cinquantième session.
2. Les membres suivants du Conseil d'administration y étaient présents ou représentés:
 - M. Lakhdar BRAHIMI..... (Milieu universitaire)
 - M. CHEN Jian..... (Chine)
Représenté par M. TENG Fei (suppléant)
 - Mme. Shirin EBADI(ONG)
 - Mme. Shirley FRANKLIN (Milieu universitaire)
 - Mme. Géraldine FRASER-MOLEKETI..... (ONU)
Représentée par M. Zanofer ISMALEBBE (suppléant)
 - M. Henri LOPES (Président).....(Congo-Brazzaville)
 - M. Valery LOSHCHININ.....(Fédération de Russie)
 - M. Jean-Baptiste MATTÉI.....(France)
Aussi représenté par M. Sébastien Chatelus (suppléant)

- M. Nicolas MICHEL (Vice- Président) (Milieu universitaire)
- Mme. U. Joy OGWU..... (Nigeria)
- M. Alfonso QUINONEZ..... (Organisation régionale)
- Mme. Portia SIMPSON MILLER(Jamaïque)
- Mme. Anne Kristin SYDNES..... (ONG)
- M. Alfredo VALLADAO..... (Milieu universitaire)

Membre de droit :

M. Carlos LOPES, Directeur général de l'UNITAR

Secrétaire:

M. Brook BOYER, UNITAR

Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche

Mme. Amal MEDANI, Directeur associé, Unité Gouvernance

M. Offei DEI, Chef, Section Administration et Finance

M. Evariste KARAMBIZI, Administrateur, Programme de formation en maintien de la paix

M. Francesco PISANO, Administrateur, Programme des Applications Satellitaires
Opérationnelles (UNOSAT)

3. Le Président a souhaité la bienvenue aux membres à la cinquantième session du Conseil. Il a annoncé qu'il approuvait, conformément à l'article 15 du Règlement intérieur du Conseil, la nomination de M. Teng Fei comme représentant de M. Chen Jian, de M. Zanofer Ismalebbe comme représentant de Mme. Géraldine Fraser-Moleketi, et de M. Sébastien Chatelus comme représentant de M. Jean-Baptiste Mattéi lorsqu'il sera absent. Le Président a annoncé qu'en présence de 13 membres, y compris les membres représentés par les membres suppléants approuvés, le quorum du Conseil était atteint.
4. Le Directeur général a souhaité la bienvenue aux deux nouveaux membres, M. Quiñónez et Mme. Simpson Miller, en estimant que leur profil constituait une valeur ajoutée pour le Conseil tant au niveau de la représentation géographique que de leur expérience. Le Directeur général a aussi souhaité la bienvenue à Mme. U. Joy Ogwu et à M. Alfredo Valladão qui participent, pour la première fois, aux sessions du Conseil et a également relevé l'appui précieux qu'ils constituent pour le Conseil. Le Directeur général a ensuite exprimé toute son appréciation aux deux membres dont les mandats ont expiré, soit Mme. Elena Martinez et M. Henri Proglio, et les a remerciés de leur dévouement et engagement au service de l'Institut.

5. Le Directeur général a porté à la connaissance du Conseil certains temps forts récemment enregistrés, comme indiqué dans les annotations de ce point de l'ordre du jour et a annoncé que, malgré la révision à la baisse proposée du budget, les recettes de l'Institut avaient enregistré une croissance de quelque 30 pour cent entre 2009 et 2010. Et d'indiquer que pour la deuxième fois, l'Institut a reçu un rapport sans réserve du Conseil des commissaires aux comptes, ainsi qu'un autre examen positif de la part du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). **Le Conseil a pris acte de ces informations.**
6. Au point 2, « Adoption de l'ordre du jour », le Président a proposé d'inclure deux nouveaux points à l'ordre du jour à la demande du secrétariat : 1) « Election d'un nouveau vice- Président », ce point devant être inséré après l'adoption de l'ordre du jour en tant que point 3 ; et 2) « L'organigramme mis à jour de l'Institut », qui sera inclus en tant que sous-point d) de la partie « Finance et Administration ». **Le Conseil a adopté l'ordre du jour tel que proposé par le Président.**
7. Au point 3, « Election d'un nouveau vice- Président », le Président a rappelé les règles 17 et 18 du Règlement intérieur et a demandé aux participants de procéder aux nominations. M. Mattéi a nommé M. Michel dont la nomination a été soutenue par Mme. Franklin. Comme il n'y avait pas d'autres nominations, **le Conseil a élu M. Michel au poste de vice- Président.**
8. M. Michel a remercié les membres de leur confiance et a accepté sa nomination dans le but de servir le Conseil sous la direction du Président.
9. Au point 4, « Projet d'organisation des travaux », le Président a proposé d'organiser les travaux de 10 :00 à 13 :00 et de 15 :00 à 18 :00 le lundi 31 janvier. Pour ce qui est du mardi 1^{er} février, il a suggéré que les travaux reprennent de 10 :00 à 13 :00 en vue d'aller de l'avant avec la discussion des conclusions et des recommandations au cours de l'après-midi pour que Conseil puisse lever la séance à 16:00. **Le Conseil a adopté l'organisation des travaux telle qu'elle a été présentée par le Président.**
10. Au point 5 de l'ordre du jour, « Présentation des nouveaux membres du Conseil et hommage rendu aux membres dont le mandat a expiré le 31 décembre 2010», le Président a proposé au Conseil de passer au point suivant, étant donné que les deux nouveaux membres ont déjà été présentés au point 1. Il a aussi indiqué que sept membres avaient été nommés pour un second mandat puis, au nom du Conseil, il a exprimé toute son appréciation à Mme. Elena Martinez et M. Henri Proglgio dont les mandats ont expiré en 2010. **Le Conseil a pris acte des remarques du Président.**
11. M. Quiñónez s'est dit honoré de rejoindre le Conseil et a promis d'assurer son soutien pour faire de l'Institut une organisation encore meilleure. Mme. Simpson Miller a également exprimé son honneur et s'est réjoui à l'avance de travailler avec les membres du Conseil pour promouvoir la présence de l'Institut dans la région des Caraïbes. M. Valladão et Mme. Ogwu se sont également dits honorés de faire partie du Conseil et ont exprimé leur engagement à ses activités.
12. Au point 6 de l'ordre du jour, « Suivi de la quarante-neuvième session », le Directeur général a rappelé l'objectif visant à étendre la présence de l'Institut au Sud, non

seulement parce que la plupart des bénéficiaires des activités de l'Institut se trouvent au Sud mais également parce que l'UNITAR souffre d'une absence d'équilibre, étant donné que son siège et ses bureaux se situent dans trois pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le Directeur général a brièvement passé en revue le progrès enregistré sur la voie de l'ouverture possible de bureaux de représentation en Afrique et en Asie et a souligné que les négociations avec le Nigeria au sujet du matériel et du soutien financier requis se sont récemment accélérées, étant donné les caractéristiques du financement de l'Institut. Le Directeur général a annoncé avec joie l'inauguration du bureau de Brasilia en octobre, à la suite des discussions tenues lors de la quarante-neuvième session du Conseil à Beijing lorsqu'une évaluation des risques avait été soumise. Et de souligner que le bureau était actuellement opérationnel, que son directeur avait été nommé et que ses locaux se trouvaient sur le campus de l'École Nationale d'Administration Publique. Il a aussi noté que le budget de 2011 s'élevait à quelque 1,5 millions de dollars et qu'il était financé dans sa totalité par le gouvernement Brésilien. Il a ajouté que les principaux objectifs du bureau étaient de promouvoir la reconnaissance de l'UNITAR au Brésil, de renforcer les capacités des fonctionnaires au Brésil, en commençant par le développement de l'infrastructure, et de se préparer à étendre certaines opérations aux pays d'Amérique du Sud et aux pays Africains lusophones dans le cadre de la coopération internationale et d'une coopération renforcée entre les pays du Sud.

13. Plusieurs membres ont félicité le Directeur général de cet important pas en avant permettant d'étendre les activités de l'Institut. Tout en soulignant l'importance de la région de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), un membre a voulu savoir si le bureau pouvait éventuellement couvrir aussi les Caraïbes. Un autre membre a relevé la nécessité de répondre aux besoins spécifiques des pays, à l'instar du Bureau des projets du Delta du Niger qui se penche sur le développement local et la résolution des conflits, tout en estimant qu'il serait utile pour l'Institut de se concentrer sur le renforcement des capacités institutionnelles. Un autre membre a estimé qu'il fallait se montrer prudent et garder à l'esprit que le bureau était financé dans sa totalité et qu'un tel engagement devait être un engagement à long terme pour éviter de créer de nouveaux coûts inattendus pour l'Institut. Et de souligner qu'il fallait s'assurer que le bureau contribuait à la cohésion du système des Nations Unies dans le même esprit que « l'Unité d'action des Nations Unies ». D'autres membres ont voulu savoir s'il serait possible pour le bureau de jouer un rôle de « pivot » pour toute la région de l'Amérique du Sud et d'établir des partenariats, notamment avec la société civile, le secteur privé et les organisations intergouvernementales, comme l'Organisation des Etats Américains.
14. Le Directeur général a remercié les membres de leurs remarques et a indiqué que l'Institut se chargerait du suivi et de la mise en œuvre de certaines de ces idées. Le Directeur général a noté qu'en 2010, l'accent serait mis sur les leçons à tirer de l'expérience Brésilienne, ajoutant que l'objectif d'étendre les activités de l'Institut aux autres pays d'Amérique Latine dépendait de la mobilisation des ressources financières, qui devraient dépasser celles déjà assurées par le biais de l'accord signé. Il a ensuite distingué entre les bureaux de projets et les bureaux de représentation, en estimant qu'il pourrait y avoir des bureaux supplémentaires de projets, des programmes ou des initiatives pour répondre à des demandes spécifiques en matière de formation et de développement des capacités. Et de mettre l'accent sur le fait que le bureau fonctionnerait dans l'esprit de « l'Unité d'action des Nations Unies », tout en notant que

l'ouverture de ce bureau avait été soutenue par le « Coordonnateur résident ». Le Directeur général a expliqué que, pour ce qui est du contenu, aucune limite n'a été fixée aux services que le bureau peut assurer, à condition toutefois que ses services aient trait à la formation. Et d'ajouter que l'Institut allait conserver ses relations avec la société civile et le secteur privé, avant de souligner le rôle joué par le secteur privé avec le centre CIFAL à Curitiba et la participation de l'UNITAR au groupe central des organisations de la société civile Brésilienne en vue de préparer le Sommet Rio plus 20. En conclusion, le Directeur général a souligné que l'Institut dispensait, en collaboration avec les institutions Brésiliennes, un cours sur l'utilisation des outils des nouveaux médias qui s'adressait aux activistes de la société civile. **Le Conseil a pris acte de l'ouverture du bureau de Brasília.**

15. Au sous-point 6b «Règles de divulgation/dissémination des produits de l'UNOSAT », le Président a fait référence à la demande soumise par le Conseil à l'Institut pour que ce dernier élabore un document sur les garanties et discute de la manière de promouvoir les règles de divulgation et de dissémination. Après avoir mis en exergue l'importance de la divulgation des produits de l'UNOSAT, le Directeur général a demandé à l'Administrateur de l'UNOSAT d'expliquer en détail la Note sur la politique de divulgation/dissémination de l'UNOSAT reproduite à l'annexe 3 de la documentation du Conseil.
16. L'Administrateur a expliqué que la Note avait été élaborée en tenant compte des lignes directrices standard en vigueur pour tous les programmes de l'UNITAR. Deux séries de principes ont été appliquées à cet égard : (a) la série de principes et règles juridiques tirées de la loi internationale en vigueur au sujet des applications de la télédétection ; et (b) la série de principes approuvés par l'Assemblée générale en 1986 sur l'utilisation par les Nations Unies et ses Etats membres de la télédétection. Sur la base de ces deux séries de principes, la Note a été rédigée et a tenu compte de paramètres centraux, tels que la technologie qui évolue rapidement dans le domaine des applications commerciales de la télédétection et du Système d'Informations Géographiques, l'émergence de l'externalisation intense des tâches auprès des internautes en matière de cartographie sur Internet, la culture générale de la diffusion « juste à temps » à travers les communautés d'utilisateurs et l'augmentation de la demande d'informations géographiques dans un délai de livraison plus court.
17. L'Administrateur a illustré les cas dans lesquels le système des Nations Unies et des entités nationales au sein des Etats membres avaient demandé à l'UNOSAT de produire des informations géographiques. Il s'agit de l'intervention en cas de catastrophes naturelles et de crises humanitaires dues aux conflits ainsi que la situation des personnes déplacées dans leur propre pays et/ou des réfugiés, les missions d'établissement des faits des Nations Unies dans les cas de violation des droits de l'homme et du droit humanitaire international, le suivi de la sécurité humaine dans des situations complexes (par ex. le piratage, le déplacement, les rapatriés et les situations d'après-crise) et le soutien à la planification territoriale et aux réformes dans les pays en développement et les pays émergents. Dans tous les cas de ce genre, la politique de dissémination de l'UNITAR respecte les principes adoptés par le système des Nations Unies en général et suit les recommandations spécifiques élaborées par les autorités des Nations Unies responsables de l'intervention d'urgence ou des missions d'établissement de faits (par ex. le Bureau de la coordination des affaires humanitaires

et son Comité permanent inter- organisations, le Haut Commissariat aux droits de l'homme et le Haut Commissariat pour les Réfugiés).

18. Dans les cas où la dissémination publique des analyses dérivées des satellites et des informations analysées porte préjudice à la mise en œuvre effective et sûre des opérations humanitaires et à l'accès aux personnes ayant besoin d'assistance, l'Administrateur a informé le Conseil que l'UNITAR s'en tenait aux instructions du Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires qui pourraient requérir que l'UNITAR s'abstienne de publier de telles informations sur le site web de l'Institut. Et d'ajouter que l'imagerie satellite utilisée par l'UNOSAT est toujours publique et qu'elle est commercialement assurée à quiconque, ajoutant que ce sont plutôt les informations analysées et l'analyse résultant de l'application des compétences spécialisées de l'UNOSAT qui sont visées par la Note.
19. Après avoir relevé l'importance de la résolution de l'Assemblée générale reproduite en pièce jointe et la circulaire administrative relative à la politique de divulgation des informations, un membre a toutefois estimé que la Note n'était pas très explicite au sujet des prérogatives de prise de décision et des conditions à appliquer aux décisions, outre la détermination de l'institution habilitée à prendre ces décisions. Et de demander aussi quels étaient les tarifs appliqués aux produits et services de l'UNOSAT et comment le prix était-il déterminé. A la fin, il a voulu savoir combien de temps les informations satellite de ce genre pouvaient-elles être conservées, avant de proposer à l'Institut d'émettre une circulaire administrative supplémentaire au sujet de l'utilisation des informations de l'UNOSAT. Un autre membre a aussi favorablement accueilli la Note mais a estimé que les règles devaient être élaborées davantage. Un troisième membre a demandé des informations supplémentaires au sujet des services de l'UNOSAT déterminés par la demande et a voulu s'assurer qu'il était possible pour l'UNOSAT de développer ses propres programmes indépendamment des requêtes.
20. Le Directeur général a noté que les éclaircissements demandés au sujet des prérogatives et conditions relatives à la prise de décision seraient fournis par le biais d'une nouvelle circulaire, dans le but tout particulièrement de bien détailler l'opération de prise de décision pour promouvoir la responsabilisation et déterminer clairement les institutions compétentes. Pour ce qui est des services payants, il a expliqué que l'Institut avait lancé cette pratique en se basant principalement sur des accords bilatéraux et qu'une telle démarche s'inscrivait indirectement dans la perspective d'adopter davantage une approche déterminée par l'offre dans les domaines ayant trait au trafic illicite et aux droits de l'homme, par exemple. La discussion de ce point inscrit à l'ordre du jour a été conclue par une présentation de la cartographie satellite utilisée au Soudan. **Le Conseil a pris acte des informations assurées et de la discussion qui a suivi.**
21. Au point 7 de l'ordre du jour « Finance et administration », le Président a annoncé que le Comité des Finances s'était réuni le 24 janvier en vue de passer en revue les différents sous-points de ce point et a invité M. Mattéi, Président du Comité, à présenter le rapport soumis dans le document UNITAR/BT/CF/2011/1. M. Mattéi a résumé le rapport et les discussions qui avaient eu lieu. Il a informé le Conseil que le Comité s'était penché sur 4 sous-points et a recommandé au Conseil de prendre acte du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (sous-point 7a) et de la « Mise à jour au sujet de la mise en œuvre du Fonds de dotation »

(sous-point 7c). M. Mattéi a également porté à la connaissance du Conseil la recommandation soumise par le Comité au Conseil pour que ce dernier approuve la « Révision proposée du budget- programme pour l'exercice biennal 2010-2011 » (sous-point 7b), après avoir indiqué que le Comité avait pris acte des explications et conséquences de la révision à la baisse du budget qui a été proposée. En conclusion, M. Mattéi a indiqué que le Comité avait pris acte des changements apportés à l'organigramme et au nombre et niveau des postes et a recommandé au Conseil d'approuver l'organigramme mis à jour de l'Institut (sous-point 7d). Et de conclure son rapport en soulignant que le Conseil était invité à étudier chaque sous-point à part.

22. Au sous-point 7a, le Président a demandé aux membres de formuler leurs remarques. Comme il n'y en avait aucune, **le Conseil a pris acte du Rapport du Comité consultatif.**
23. Au sous- point 7b, le Directeur général a mentionné que la révision proposée à la baisse correspondait plus ou moins au budget moins la contribution de l'Espagne qui ne s'était pas matérialisée. En faisant référence au graphe qui figure à la page 11 de la révision proposée du budget, le Directeur général a évoqué la tendance enregistrée par le budget, les recettes, les dépenses et les réserves de l'Institut depuis 2003 et a noté une croissance sans précédent. En comparant l'exercice biennal actuel au précédent, l'on remarque que le budget de l'Institut est devenu plus réaliste avec une croissance fiscale plus prudente et des réserves plus importantes.
24. Un membre a félicité le Directeur général de l'attestation sans réserve des comptes et de l'augmentation des recettes. Il a ensuite voulu en savoir plus sur la manière d'accumuler et d'utiliser les réserves et sur la partie habilitée à prendre des décisions concernant les dépenses. Un autre membre a demandé si la réduction du budget allait compromettre la capacité de l'Institut à s'acquitter de son mandat. Un troisième membre s'est dit satisfait de la présentation des ajustements axés sur les résultats, en estimant que le document assurait des informations très claires sur les conséquences de ces ajustements au niveau de la programmation.
25. Le Directeur général a informé le Conseil que le Contrôleur était chargé de superviser les opérations financières de l'Institut et que l'Institut était tenu de mettre de côté 15 pour cent de l'équivalent des dépenses annuelles du Fonds général qui s'élèvent à près de 250,000 dollars. Le Directeur général a aussi porté à la connaissance du Conseil les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et a noté que le montant n'avait toujours pas été déterminé en raison du désaccord qui se poursuit entre le Contrôleur et le Conseil des commissaires aux comptes à ce sujet. Avec près de 14 millions de dollars de réserves (soit 33 pour cent), l'Institut a renforcé son autonomie et se trouve en meilleure position par rapport au passé. Le Directeur général a expliqué que le Conseil était la partie habilitée à décider de dépenser les réserves. Pour ce qui est des conséquences de la réduction proposée sur les programmes, le Directeur général a indiqué que le Programme de gouvernance électronique était clos, que le Programme sur les nouvelles directions en gouvernance n'avait pas été lancé et que le nombre d'activités en langue Espagnole avait été réduit. **Le Conseil a pris acte du Rapport du Comité des Finances et a approuvé la révision proposée du budget- programme pour l'exercice biennal 2010-2011.**

26. Au sous-point 7c, le Directeur général a présenté au Conseil le contexte qui avait mené à l'établissement du Fonds de dotation, sa relation avec la formation diplomatique de base et l'adoption d'un système de facturation pour les services de formation dont l'objectif est de mobiliser 1 million de dollars en 2011 pour réduire ou défrayer les frais devant être acquittés par les participants venus des pays en développement, la priorité étant donnée aux participants venus des pays les moins avancés.
27. Pour ce qui est de la formation diplomatique de base, un membre n'a pas manqué de relever l'intérêt que ce sujet continue de susciter. Un autre membre a proposé de projeter les coûts au-delà du cycle budgétaire, estimant que ceci serait important pour chercher à obtenir un financement des autres entités et développer des partenariats avec d'autres institutions, comme les banques régionales de développement, selon un troisième membre. Un membre s'est enquis au sujet de la procédure de décaissement des fonds de dotation non affectés sur une base proportionnelle et a indiqué que certains programmes pourraient en avoir besoin plus que d'autres et que le Directeur général se devait de prendre la décision finale au sujet des décaissements.
28. Le Directeur général a rappelé au Conseil les négociations difficiles avec la Cinquième Commission des Nations Unies, notamment l'opposition exprimée en général par les pays de l'OCDE aux contributions offertes à partir du budget ordinaire aux organisations financées sur une base volontaire.
29. Le Directeur général a salué les remarques des membres et s'est dit impatient de continuer à explorer tous les moyens permettant de développer des contacts pour mobiliser des ressources pour le Fonds de dotation, tout en indiquant que la priorité avait été accordée aux pays émergents mais qu'il serait toutefois important de faire participer les pays de l'OCDE et d'autres sources. **Le Conseil a pris acte des commentaires inclus dans le rapport du Comité des Finances et a pris acte de la mise en œuvre du Fonds de dotation.**
30. Au sous-point 7d, le Directeur général a expliqué que la question était étroitement liée à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et qu'il était nécessaire de faire la distinction entre l'approbation de postes dans le budget et la présentation d'une image globale des postes qui pourraient être théoriquement pourvus. Et d'assurer qu'il était nécessaire que le Conseil approuve un organigramme mis à jour, en raison des changements survenus, notamment à la lumière de l'ouverture du bureau de Brasilia. En réponse à une question posée par un des membres, le Directeur général a indiqué que l'Institut était composé de trois départements, chacun dirigé par un Directeur, et que le poste de Directeur du Département de formation avait été classé D-2, étant donné qu'il y avait déjà trois Directeurs associés dans le même Département de niveau D-1. En réponse à une question au sujet du niveau des postes des responsables des bureaux antenne qui ne sont pas alignés sur le niveau en vigueur à l'Institut, le Directeur général a expliqué au Conseil que l'UNITAR s'était vu accorder la prérogative de classer les postes jusqu'au niveau P-5 et que les postes D-1 avaient été classés par le Bureau de gestion des ressources humaines des Nations Unies.
31. Un membre s'est dit préoccupé par le grand nombre de postes vacants et a indiqué qu'il y aurait près de 30 postes vacants sur un total de 70 postes. Le Directeur général

a répondu que la liste distribuée au Conseil reflétait la situation au 1er janvier 2011 et qu'il y avait en fait près de 10 postes à pourvoir dans le courant de l'année.

32. Le Président a noté qu'il y avait un chevauchement naturel avec le point 8, «Fonctions du Directeur général en matière de nomination et promotion du personnel » et a invité le Conseil à donner son avis au sujet du sous-point 7d et du point 8 simultanément.
33. **Le Conseil a pris acte du Rapport du Comité des Finances et a approuvé l'organigramme mis à jour de l'Institut.**
34. **Le Conseil a pris acte de ces informations et a confirmé les fonctions réglementaires du Directeur général pour ce qui est de la nomination et de la promotion du personnel. Il a également souligné l'autonomie de l'Institut en matière de ressources humaines comme reconnue dans l'opinion consolidée du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies.**
35. Au point 9 de l'ordre du jour « Examen de la mise en œuvre du Plan stratégique », le Directeur général a demandé à l'Administrateur de la Section de Suivi et d'Évaluation de faire le point sur cette question.
36. L'Administrateur a informé le Conseil qu'un exercice d'auto-évaluation avait été effectué durant le dernier trimestre de 2010 en vue de tenir compte du progrès enregistré vers la réalisation de résultats dans quatre domaines prioritaires. Dans le premier domaine prioritaire, l'Institut a fait un progrès important, comme mentionné auparavant, avec l'ouverture du bureau de Brasilia et le dynamisme qui a marqué les négociations ayant trait à l'ouverture d'un bureau de représentation en Afrique. Pour ce qui est du nombre de bénéficiaires, le Conseil a été informé que les activités de l'UNITAR ont profité à 23,668 bénéficiaires, soit une augmentation de 33 pour cent par rapport aux chiffres de 2009. Par ailleurs, 177, 552 individus ont visité le Pavillon des Nations Unies durant la semaine de l'UNITAR organisée à l'Exposition Universelle de Shanghai. L'Administrateur a aussi saisi le Conseil de statistiques réparties géographiquement et ventilées par sexe des activités de formation et des services y relatifs. Dans le deuxième domaine stratégique, il a indiqué que l'UNITAR avait lancé une plateforme intégrée unique pour l'apprentissage en ligne, avec près de 80 cours de formation en ligne dispensés en 2010, chiffre en deçà des chiffres mentionnés dans l'annotation. Pour ce qui est des normes de qualité, l'Administrateur a mis en exergue le certificat de qualité ECBCheck, qui est un programme d'accréditation de la qualité des programmes et institutions de formation internationalement reconnu dans le domaine du développement des capacités par le biais de la formation en ligne, et qui a été accordé au premier cours de formation à distance. Dans le troisième domaine prioritaire, l'Institut a enregistré un progrès important en matière de gestion axée sur les résultats et dans le domaine du suivi et de l'évaluation, y compris la planification du travail et la soumission de rapports basés sur les résultats, sans oublier aussi des modèles de questionnaires d'évaluation harmonisés dont le but est de rassembler des indicateurs clés de performance relatifs à l'Institut. Et d'insister sur le fait que tous les cours en ligne et un nombre croissant de sessions de formation en mode face-à-face procédaient à une évaluation de l'apprentissage. Finalement, dans le domaine stratégique de l'autonomie renforcée, l'Administrateur a souligné l'augmentation des recettes propres et la mise en place du Fonds de dotation.

37. Le Directeur général a expliqué que les statistiques CIFAL avaient été incluses dans la liste des bénéficiaires du Programme de développement local et souligné que c'était la première fois que l'Institut soumettait des chiffres aussi précis. Deux membres ont mentionné la nécessité d'évaluer l'impact, en estimant qu'il serait utile d'avoir des informations sur la mise en œuvre des compétences et connaissances reçues et l'effet éventuel à long terme. Un membre a souligné la nécessité d'identifier les fonds d'amorçage, notamment lorsque de nouveaux partenariats stratégiques sont envisagés, et d'étudier la meilleure manière d'organiser l'UNITAR sur le plan interne pour mettre de côté des fonds, évitant ainsi de devoir toujours mobiliser des fonds en partant de la case départ. **Le Conseil a pris acte de l'examen de la mise en œuvre du Plan stratégique.**
38. Au point 10, «Projet de cadre pour la Politique de suivi et d'évaluation », l'Administrateur de la Section de Suivi et d'Evaluation a informé le Conseil que l'UNITAR œuvrait en vue de promouvoir ses pratiques de suivi et d'évaluation axées sur les résultats. Le projet de cadre tient compte des pratiques de suivi et d'évaluation en vigueur et s'inspire des critères, normes et principes internationalement reconnus. Il tient également compte des défis soulevés par la diversité des programmes et des opérations de l'UNITAR ainsi que des sources et caractéristiques du financement. Le projet de cadre assure des définitions claires des fonctions de suivi et d'évaluation et des concepts y afférents, distingue entre les catégories d'évaluation de l'Institut et les catégories décentralisées et détermine les conditions minimales requises. Le cadre est ambitieux et devrait être mis en œuvre dans le cadre d'une approche par étapes, en commençant par le siège de l'Institut et ses bureaux antenne avant d'être appliqué au réseau des centres CIFAL.
39. Un membre a salué le travail accompli par l'UNITAR et s'est dit impatient de procéder à l'examen par les pairs. En réponse à une question relative au budget, l'Administrateur a affirmé que le cadre imposerait aux projets la nécessité d'inclure le coût de cette démarche et que le montant dépendrait de l'objectif de l'évaluation, des méthodes utilisées et autres. Le Directeur général a noté que la Section de Suivi et d'Evaluation était représentée au sein du Comité de l'assurance qualité de l'Institut et que des contacts avaient été faits avec le Groupe indépendant d'évaluation de la Banque Mondiale dans le but de procéder à un examen par les pairs de ce cadre. **Le Conseil a pris acte du Projet de cadre pour la Politique de suivi et d'évaluation.**
40. Au point 11, « Programme de formation en maintien de la paix », le Directeur général a présenté le sous-point 11a «Recommandations du Conseil consultatif du Programme de formation en maintien de la paix » et a informé le Conseil que le Programme de formation en maintien de la paix avait atteint près de 500 bénéficiaires en 2010 et qu'il avait été placé sous la direction d'un Conseil consultatif de haut- niveau. Conformément aux recommandations du Conseil consultatif, le Directeur général a souligné la nécessité pour le Programme d'éviter toute compétition avec d'autres instituts de formation en maintien de la paix et de se concentrer plutôt sur des thèmes de formation novateurs, comme la sécurité humaine et le maintien de la paix, la formation de formateurs, etc. Et d'inviter M. Evariste Karambizi, Administrateur du Programme, à faire le point sur les recommandations clés adoptées à l'issue de la deuxième session du Conseil consultatif.

41. A la suite de la présentation, plusieurs membres ont félicité l'Institut pour son initiative en matière de formation en maintien de la paix et pour le travail du Conseil consultatif du Programme de formation en maintien de la paix. Un des membres a souligné l'importance d'utiliser les données collectées à partir du terrain pour promouvoir un maintien solide de la paix et estimé qu'il serait opportun de compléter le module par un examen de l'impact du maintien de la paix robuste sur le droit international. Par ailleurs, plusieurs propositions ont été avancées pour améliorer les cours actuels du Programme de formation en maintien de la paix, certains membres mentionnant tout particulièrement des cours sur les frontières de la paix, le renforcement de la police et le recours aux policiers retraités ; la révision des cours spécifiques aux pays, notamment les aspects relatifs au contexte de chaque mission, comme les aspects culturels par exemple; et une meilleure réflexion sur l'utilisation de concepts comme le maintien de la paix robuste et les liens entre la consolidation de la paix, le rétablissement de la paix et le maintien de la paix. Un membre a mentionné qu'il faudrait, à l'avenir, promouvoir la coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), l'École des cadres des Nations Unies et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 34). En faisant référence au sous-point 11c de l'ordre du jour, le membre a estimé que l'Accord proposé était bon. Un autre membre a exprimé son soutien au Conseil consultatif et estimé que le maintien de la paix s'était développé et était devenu une « science avancée ». Et de faire référence à la discussion du Conseil en novembre 2009. Le membre, qui a soutenu la proposition de cibler les forces de police, a mis l'accent sur les liens entre les soldats du maintien de la paix, la police et les armées et a souligné que l'Institut se devait également d'étudier les moyens d'étendre la formation des formateurs pour qu'elle n'englobe pas uniquement les soldats du maintien de la paix mais aussi les forces de police locales et internationales. Par ailleurs, le membre a suggéré que l'Institut élabore un fichier des officiers de police à la retraite et entreprenne des recherches sur les expériences en matière d'opérations de maintien de la paix pour voir quels sont les éléments qui ont réussi, ceux qui ont échoué et pour quelle raison (ou par exemple, quelles sont les parties qui travaillent bien ensemble, lesquelles ne le font pas et pourquoi), considérant qu'il s'agit là de la base même de la formation.
42. Deux membres du Conseil ont salué l'UNITAR pour le développement d'un module sur la violence sexuelle et ont souligné la nécessité de continuer à travailler dans ce domaine. Le Directeur général a affirmé que le module sur la violence sexuelle qui sera assuré en ligne s'inscrit dans le cadre d'une initiative d'envergure sur la conduite et la discipline.
43. Au sous- point 11b, « Action du Bureau des affaires juridiques au sujet de questions en suspens relatives à l'ancien Programme d'enseignement par correspondance (POCI) de l'UNITAR », le Directeur général a éclairci les questions relatives à l'affaire du POCI et informé le Conseil de la nécessité de promouvoir la coordination pour s'assurer que le Comité des 34 est conscient des préoccupations de l'UNITAR et du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies. Des membres ont appelé à traiter cette affaire de manière à ne pas détourner l'attention de l'Institut de l'offre novatrice et de qualité qu'il doit développer en matière de maintien de la paix. Un autre membre a proposé de modérer une session à New York pour discuter de ce sujet avec toutes les parties prenantes.

44. **Le Conseil a pris acte des discussions, des recommandations du Conseil consultatif du Programme de formation en maintien de la paix et de l'action du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies au sujet de questions en suspens ayant trait à l'ancien programme POCI de l'UNITAR.**
45. Au sous-point 11c, «Accord tripartite avec l'Ecole des cadres du système des Nations Unies et le Service intégré de formation / Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) », le Directeur général a souligné que l'Accord tenait compte de la division du travail entre l'Ecole des cadres du système des Nations Unies et l'Institut, l'Ecole jouant un rôle de premier plan en matière de formation du personnel du système et l'UNITAR jouant un rôle prépondérant en matière de formation des individus en dehors du système.
46. Un membre a mentionné que le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) avait un très bon groupe des enseignements tirés des missions qui englobaient les meilleures pratiques. Le directeur général a noté que l'Accord appelait à établir un comité directeur qui serait présidé par le chef de la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix du DOMP. **Le Conseil a pris acte de l'Accord tripartite avec l'Ecole des cadres du système des Nations Unies et le Service intégré de formation/ Département des opérations de maintien de la paix (DOMP).**
47. Au point 12, «Lancement du nouveau Programme de développement local (LDP) », le Directeur général a mentionné que ce point ne portait pas sur un nouveau programme mais plutôt sur le lancement de la nouvelle structure et objectifs du LDP, avant de présenter Mme. Amal Medani, nouveau Directeur associé de l'Unité Gouvernance.
48. Le Directeur associé a informé le Conseil qu'en 2010, le LDP avait subi de nombreux changements pour promouvoir sa performance conformément au Plan stratégique 2010-2012. En l'espace d'un an, le Programme a restructuré sa mission, sa vision et son équipe et a développé de nouveaux outils, y compris des outils de communication, de suivi et d'évaluation, toujours en vertu du Plan stratégique. Le Programme s'est également tourné vers une stratégie de formation basée sur le service et déterminée par la demande pour consolider et relancer le LDP et le réseau CIFAL. Le Directeur associé a mentionné que le réseau CIFAL de l'Institut ciblait des activités de développement de capacités tournées vers les marchés des pays du BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) pour l'exercice biennal à venir pour garantir un échange réciproque et bénéfique des meilleures pratiques, miser sur de nouveaux partenariats bilatéraux (comme l'Agence Française de développement, l'Agence Suédoise de développement international, United States Agency for International Development), et développer de nouveaux services de formation, à l'instar d'une Stratégie pan- Africaine de formation qui va, entre autres, englober un Programme de formation Chine-Afrique conçu pour le transfert des compétences au sujet du développement local et les affaires pour promouvoir la coopération entre les pays du Sud et la croissance du marché.
49. Le Directeur général a assuré que l'Institut avait entrepris de repenser les aspects juridiques et relatifs au réseautage des différents centres CIFAL et que les centres avaient connus une phase d'adaptation avec l'application de nouvelles lignes directrices. Le résultat de ce processus a été que certains centres CIFAL ne sont plus associés à l'Institut. L'Institut se doit maintenant de faire le point sur les relations entre

les différents centres et bureaux de représentation. En réponse à un commentaire avancé par un membre, le Directeur général a expliqué que la question du VIH/SIDA était bien couverte. Pour ce qui est de l'eau, l'UNITAR a récemment adhéré au réseau des Nations Unies pour l'eau et contribué à la création d'un groupe de réflexion sur l'eau avec la Fondation Prince Albert II. Le Directeur général a pris note du commentaire sur le genre social et indiqué que l'Institut tiendrait compte de cette question. **Le Conseil a pris acte du lancement du nouveau Programme de développement local.**

50. Un membre a suggéré d'accorder une attention toute particulière à des pays en proie aux difficultés, notamment Haïti.
51. Le Président a invité les membres à soulever d'autres questions au point 13 de l'ordre du jour « Divers ». Un membre a proposé la création d'un nouveau programme de formation ou de recherche sur la gouvernance économique dans un monde interdépendant, étant donné que les décisions des gouvernements et des institutions avaient un impact direct sur les autres. Ces activités devraient permettre, par exemple, de comprendre la fragmentation des chaînes de production et la prise de décision au niveau macro-économique et englober une table ronde pour discuter des dimensions politico-économiques des ressources en eau. Un autre membre a suggéré de couvrir aussi les thèmes du changement climatique et de la gouvernance au niveau macro.
52. Le Directeur général a souligné que le Programme de finances publiques et de commerce de l'Institut se concentrait sur plusieurs thèmes au niveau micro et que l'Institut menait des négociations avec le Bureau régional du PNUD pour l'Afrique au sujet d'un projet de grande envergure pour la formation des diplomates et négociateurs Africains et qu'il allait tenir compte des thèmes soumis dans la proposition. Pour ce qui est du changement climatique et de la gouvernance, il a informé le Conseil que l'UNITAR avait déjà d'importants programmes à ce sujet. **Le Conseil a pris acte des informations fournies.**
53. Au point 14 de l'ordre du jour, « Adoption du rapport et dates de la cinquante-unième session du Conseil d'administration », le Président a proposé de tenir la cinquante-unième session du 21 au 22 novembre 2011. Il a aussi suggéré qu'elle ait lieu à Brazzaville, République du Congo, sous réserve de confirmation. **Le Conseil a approuvé la proposition du Président.**
54. La session a été levée.